


Centre Social de Fourchambault
BP 90202 – 58642 Fourchambault Cedex

 03.86.90.90.00

 03.86.90.90.05

E-mail : cs.fourchambault@free.fr

ANNEXE
Des comptes annuels
Exercice 01.01.2008 au 31.12.2008

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition	326 701.98
Résultat (bénéfice)	37 467.75

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le **15 avril 2009** par les dirigeants de l'association.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendances des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée prévue. Il n'a pas été identifié d'immobilisations auxquelles pourraient s'appliquer la règle des composants. L'application des nouvelles règles comptables a été sans incidence sur la présentation des comptes.
- **Présentation de comptes** : conformément aux directives de la CAF, nous avons modifié le plan de comptes concernant les comptes de produits pour assurer la comparabilité des exercices 2007-2008 : un tableau de concordance est fourni ci-après

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés sans objet

Dettes garanties par des sûretés réelles sans objet

Autres informations significatives sans objet

- La nuit du 26 au 27 février 2008 : vol avec effractions internes dans les locaux :
- 3 ordinateurs et 1 appareil photos ont été pris – portes intérieures fracturées obligeant une sécurisation immédiate des lieux par la Mairie et l'entreprise MQS participation assurance Maif
- infos sur les indemnités de départ à la retraite : voir feuille ci-jointe extraite du guide employeur « Snaecso »
 - o *A ce jour, 2 salariés sont concernés par l'accord et leur départ en retraite est au-delà de 10 ans. Le risque est jugé non significatif à ce jour.*

TABLEAU de concordance des comptes

2007	INTITULES DES COMPTES	MONTANTS	2008	INTITULES DES COMPTES	MONTANTS
706100	Participation des usagers	13 100.70 €	706410	Participation des usagers*	38 416.00 €
			706413	Participation des enfants +6 ans	7 163.50 €
706110	Bons CAF		706420	Bons ATL (ac.tps libre)	192.00 €
708400	Produits services rendus (EF)	17 602.06 €	706410	Participation des usagers*	
708800	Produits acti.annexes	4 346.15 €	708000	Produits acti.annexes	6 153.39 €
745300	SUBV Contrat Educ.local DDJS	6 400.00 €	748000	SUBV.Exploit*Entité Publique = DDJS	2 000.00 €
746000	CAF PS Animation globale	50 061.00 €	706231	CAF PS Animation globale	51 763.00 €
746100	CAF PS A C Famille	11 166.00 €	706232	CAF PS A C Famille	11 799.00 €
746200	CAF PS Ac. Scolarité	7 868.16 €	706237	CAF PS Ac. Scolarité	8 798.00 €
746800	Contrat Enfance Jeunes.	51 317.00 €	744001	SUBV Municipale Contrat Enfance Jeunesse	65 581.35 €
748000	SUBV. Nièvre Habitat	1 000.00 €	746000	SUBV.Exploit* EPCI = Nièvre Habitat	
TOTAL		162 861.07 €	TOTAL		191 866.24 €

* y compris prod services rendus 18 727.50 €

RETRAITE

- Le départ et/ou la mise à la retraite répondent à un régime spécifique si :
 - ils sont décidés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (motif économique),
 - ils concernent les représentants du personnel.

Nous vous conseillons de prendre contact avec votre syndicat si vous vous trouvez dans ces situations.

- Le départ à la retraite et la mise à la retraite, prévus l'article L. 122-14-13 du code du travail, constituent des modes de ruptures autonomes du contrat de travail, distincts de la démission et du licenciement.

- La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 apporte des modifications.

	DEPART A LA RETRAITE : Départ à l'initiative du salarié	MISE A LA RETRAITE : Départ à l'initiative de l'employeur
Conditions cumulatives (1)	<p>1) Condition d'âge : L'article L. 122-14-13 du Code du travail vise la situation du salarié qui quitte volontairement l'entreprise pour bénéficier du droit à une pension de vieillesse : l'âge légal de départ à la retraite est de 60 ans (sauf pour certaines catégories de salariés).</p> <p><i>La question de savoir si le salarié doit obligatoirement demander la liquidation de sa pension n'est pas réglée par la loi, qui reste imprécise sur ce point.</i></p> <p>2) Une décision à l'initiative du salarié : Comme en matière de démission, le salarié doit, d'une part, manifester une volonté certaine et non équivoque de partir à la retraite et, d'autre part, sa volonté doit être libre et éclairée.</p> <p>3) En tout état de cause, il n'est pas nécessaire que le salarié puisse bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein (3)</p>	<p>1) Condition d'âge : Principe : Seuls les salariés ayant atteint 65 ans peuvent faire l'objet d'une mise à la retraite. Deux dérogations permettent la mise à la retraite des salariés âgés entre 60 et 65 ans pouvant bénéficier d'une retraite à taux plein si :</p> <ul style="list-style-type: none"> un accord collectif étendu avant le 1^{er} janvier 2008 a été conclu à cet effet, prévoyant des contreparties en termes d'emploi et de formation professionnelle (2) <p>ou si</p> <ul style="list-style-type: none"> le salarié bénéficie d'une convention de préretraite au titre, soit des dispositifs CATS ou préretraite progressive dont le bénéfice s'interrompt dès lors que le salarié a droit à une retraite à taux plein, soit de tout autre avantage de préretraite défini avant le 23-8-2003. <p>2) Condition du bénéfice d'une pension de vieillesse à taux plein (3)</p>
Formalités	Tout salarié quittant volontairement l'entreprise pour bénéficier d'une pension de retraite est tenu d'observer un préavis égal à celui prévu en cas de licenciement. Il est fortement conseillé de demander au salarié un écrit.	L'employeur qui procède à la mise à la retraite est tenu d'observer un préavis égal, sauf disposition plus favorable, au préavis dû en cas de licenciement. En revanche, la mise à la retraite ne constituant pas un licenciement, l'employeur n'est en principe pas tenu d'observer la procédure de licenciement. (4)
Indemnité	<p>Le salarié a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'indemnité légale de départ en retraite prévue à l'article 6 de l'accord du 10 décembre 1977 étendu sur la mensualisation. Le montant de cette indemnité est égal à : <ul style="list-style-type: none"> un 1/2 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté, un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté, un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté, deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'indemnité plus favorable prévue dans une convention ou un accord collectif de travail ou dans le contrat de travail. Le chapitre X de la CCN prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à « 1/60^{ème} de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans ». 	<p>Le salarié a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'indemnité minimum légale de licenciement prévue par l'article R122-2 du code du travail. Le montant de cette indemnité est égal à : <ul style="list-style-type: none"> un dixième de mois de salaire par année d'ancienneté. A partir de dix ans d'ancienneté, cette indemnité minimum est de un dixième de mois de salaire plus un quinzième de mois par année d'ancienneté au-delà de dix ans. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective ou par le contrat de travail lorsque ceux-ci sont plus favorables. Le chapitre X de la CCN prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à « 1/60^{ème} de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans ». <p>Attention, l'indemnité conventionnelle de licenciement n'est pas due en cas de mise à la retraite, à moins que celle-ci ne résulte de l'application d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (motif économique).</p>
Régime social et fiscal	<ul style="list-style-type: none"> En matière sociale : L'indemnité de départ volontaire à la retraite est en principe assujettie dans sa totalité aux cotisations de sécurité sociale ainsi qu'à la CSG/CRDS. En matière fiscale : (Impôt sur le revenu et taxe sur le salaire). L'indemnité de départ volontaire à la retraite est exonérée dans la limite de 3 050 €. Au-delà de ce montant, elle est imposable. 	<ul style="list-style-type: none"> En matière sociale : Les indemnités perçues depuis le 01/01/2000 sont exonérées de cotisations sociales dans certaines limites (5). Pour la CSG/CRDS, l'indemnité n'est assujettie que pour la partie qui excède le montant légal ou conventionnel. En matière fiscale : (Impôt sur le revenu et taxe sur le salaire). Les indemnités sont exonérées dans les mêmes limites que l'exonération en matière sociale (5).

(1) Selon l'article L.122-14-13 du code du travail « Si les conditions de mise à la retraite ne sont pas remplies, la rupture du contrat de travail par l'employeur constitue un licenciement ». (Respect de la totalité de la procédure de licenciement, exigence d'une cause réelle et sérieuse, préavis, versement de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement... Cf fiche pratique 39-1)

(2) A ce jour, il n'existe pas d'accord collectif étendu permettant une mise à la retraite des salariés âgés entre 60 et 65 ans.

(3) Il s'agit d'une notion de sécurité sociale. La retraite à taux plein ne constitue pas forcément une retraite complète. Il s'agit de la retraite liquidée au taux de 50%. Le taux plein est applicable :

- à partir de 60 ans (pour les assurés ayant totalisé un certain nombre de trimestres ou qui entrent dans une catégorie spécifique)
- à partir de 65 ans (quelque soit la situation et la durée d'assurance de l'assuré).

(4) L'employeur n'a pas à motiver sa décision. En le faisant néanmoins, il prend le risque de voir la rupture requalifiée en licenciement. La convocation à un entretien préalable n'est pas obligatoire pour une mise à la retraite mais fortement conseillée. L'entretien préalable permet notamment de s'assurer que le salarié remplit bien les conditions. Enfin, pour des raisons de preuve, il est recommandé aux employeurs de notifier au salarié par écrit (LR + AR) leur décision de mise à la retraite. Une telle notification présente l'avantage de fixer clairement le point de départ du préavis.

(5) Les indemnités de mise à la retraite par l'employeur sont exonérées de cotisations à hauteur du plus élevé des 3 montants suivants :

- 50% du montant total de l'indemnité versée dans la limite de 5 fois le plafond de la sécurité sociale (155 340 € en 2006)
- Deux fois le montant de la rémunération annuelle brute perçue par le salarié au cours de l'année civile précédant la rupture de son contrat de travail, dans la limite de 5 fois le plafond de la sécurité sociale (155 340 € en 2006).
- Montant de l'indemnité conventionnel ou légal (si ce montant est supérieur à 5 fois le plafond de la sécurité sociale).

- le solde DIF (droit individuel à la formation) au 31.12.2008 est le suivant pour les salariés présents :

Nom prénom	H. DIF	Nom prénom	H DIF
BOUGRAT Danielle	42.50h	RANVIER Aurélie	42.50 h
BOURDIER Frédéric	80.00 h	HIRONDELLE Patricia	3.68 h
CAMPS Martine	35.03 h	MASSARD Annick	30.00 h
DAVID Nicolas	2.66 h	RASPAUD Sylvie	80.00 h
LORE Frédérique	1.99 h		

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

- Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	1 589.20	2 625.22		4 214.42
Immo. Corpo.	95 730.97	2 865.61	10 956.84	87 639.74
Immo. Finan.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	97 320.17	5 490.83	10 956.84	91 854.16

Amort. & Provi.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	1 589.20	415.53		2 004.73
Immo. Corpo.	43 877.52	10 874.55	11 246.15	43 505.92
Immo. Finan.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45 466.72	11 290.08	11 246.15	45 510.65

- Vol et remplacement 3 ordinateurs – achats logiciels Noë et Addobe (site internet)

Etat des créances (créances financeurs-usagers et CCA)

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	0		
Actif circulant	142 027.17	141 737.84	289.33
Total	142 027.17	141 737.84	289.33

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan **R A S**

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

VMP 55 593.67 €

- Valeur de réalisation 59 591.31 €.

PASSIF

Fonds associatifs après prise en compte du résultat 224 627.01 €

Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Formation	4 000,00			4 000,00
Risques.	600,00			600,00
Total	4 600,00			4 600,00

Provision pour formation : maintien de la provision dans la perspective de formations qui ne seraient pas intégralement prises en charge par le Fonds Assurance Formation

Provision pour risques : maintien de cette provision

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A +1an – de 5 ans	A + de 5 ans
Etablis. De crédit	4 582.18	... 1 262.32	3 319.86	
Dettes finan+van	12.20	12.20		
Fournisseurs.	22 600.78	22 600.78		
Dettes fis & soci.	47 724.15	47 724.15		
Dettes immo.	0,00	0,00		
Dettes diverses	6 688.44		6 688.44	
Produits/Avan.	15 867.22	15 867.22		
Total	97 474.97	87 466.67	10 008.30	

Charges à payer incluses dans les postes de bilan 29 535.89

- Fournisseurs/fres non parvenues 8 928.62
- Dettes sociales (cp)..... 19 001.52
- Dettes fiscales (cp)..... 1 605.75

Produits constatés d'avance 15 867.22
(voir tableau ci-après)

DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

CREANCES141 737.84.
GIP (solde subv. 2008).....	8 210.00
ADN.....	1 960.00
Conseil Régional	6 580.00
Commune ctl (2008).....	80 714.29
Conseil Général	2 559.22
CAF	26 554.44
Divers (Clic -collège)	2 736.40
Usagers	1 691.50
Solidarité 58	838.64
Factures à établir (régul CEJ 2008).....	9 893.35
Clients douteux -	289.33
- Prov client douteux	-289.33
Charges constatées d'avance5 837.12
Documentations.....	257.71
Location copieur + copies.....	652.90
Redevance et loc Neopost.....	475.42
Assurance Maif.....	3 565.05
Piscine 1 ^e tri 2009.....	838.50
Divers.....	47.54
Total147 574.96

DETTES DIVERSES	
Cautions reçues	12.20
Emprunts (PELS Cuisine).....	4 582.18
Fournisseurs et comptes rattachés (fres non parvenues 8 928.62
Prov pour Maître Blanch (prud'hommes).....	700.00
Commissaire aux comptes (2007).....	2 900.00
Fre Quad (chantier 2002).....	540.00
Ets MQS – Travaux portes	4365.40
Adhéco – (travaux voiture Félicienne).....	233.22
Décathlon et carrefour.....	190.00
Dettes diverses – cautions 6 688.44
Préfecture (subv 2000).....	3 582,56
Confluences (subv 2000).....	2 744,09
Créditeur divers (Saint Amand 1999).....	37,80
Créditeurs divers (EF2005).....	74,73
Créditeurs divers (EF ET VF 2008).....	249.26
Dettes sociales et fiscales47 724.15
Salaires et charges + taxes/congés à payer	20 607.27
Organismes sociaux 4 ^{ème} trimestre.....	25 866.62
Provision Formation CES-CEC.....	1 250,26
Total	67 935.59

Produits constatés d'avance	15 867.22
DRTEFP (Economie solidaire)	4 834.00
CAF (AEPS 2008/2009).....	5 547.00
DDASS – subv PIF (reliquat investissement)	986.22
GIP (AEPS 2008)	4 500.00

RECAPITULATIF

Compte de résultat 2008		
	Charges	Produits
Total	421 891.42	459 359 17
Excédent	37 467.75	
Totaux gestion	459 359.17	459 359.17

BILAN		
	ACTIF	PASSIF
Au 31.12.2008	326 701.98	326 701.98

FONDS DE ROULEMENT 2008			
ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Capitaux permanents	
Immo.corporelles	87 639.74	Capitaux propres	224 627.01
Immo.incorporelles	4 214.42	Amortissements et provisions	50 110.65
Immo.financières	0,00	Dettes à long terme (emprunts)	4 594.38
Total	91 854.16	Total	279 332.04
Fonds de roulement net global 187 477.88			

Fait le 15 AVRIL 2009

La trésorière MF BERAT

Situation au 31 décembre 2008

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort/Pro v	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 214.42	2 004.73	2 209.69	
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS AUGMENTATION CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP.				
CONCES. BREV. LIC. MARQUES	4 214.42	2 004.73	2 209.69	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 639.74	43 505.92	44 133.82	51 853.45
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	8 842.94	5 449.21	3 393.73	4 771.43
CONSTRUCTION SUR SOL AUTRUI				
INST. TECHN. MAT ET OUTILL	4 089.40	3 702.99	386.41	867.10
AUTRES	74 707.40	34 353.72	40 353.68	46 214.92
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	91 854.16	45 510.65	46 343.51	51 853.45
STOCKS ET ENCOURS				
FOURN. AV. ET ACOMPTES VERS/CDE				
CREANCES	142 027.17	289.33	141 737.84	157 979.13
CREANCES USAGERS ET CPTES RATT.	142 027.17	289.33	141 737.84	157 965.31
AUTRES				13.82
VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.	111 490.66		111 490.66	81 307.53
DISPONIBILITES	21 292.85		21 292.85	5 881.98
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	5 837.12		5 837.12	4 253.48
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	280 647.80	289.33	280 358.47	249 422.12
TOTAL GENERAL	372 501.96	45 799.98	326 701.98	301 275.57

situation au 31 décembre 2008

PASSIF	Exer.N Montant	Exer. N-1 Total
Fonds propres		
Fonds associa. Sans droit de reprise	62 232.48	62 232.48
Réserves	124 926.78	95 003.34
Résultat de l'exercice	37 467.75	29 923.44
Total fonds propres (1)	224 627.01	187 159.26
Autres fonds associatifs		
Total fonds associatifs (2)		
Total fonds associatifs (1+2)	224 627.01	187 159.26
Provisions pour risques	600.00	600.00
Provisions pour charges	4 000.00	4 000.00
Total provisions risques+charges (3)	4 600.00	4 600.00
Fonds dédiés (4)		
Emprunts et dettes auprès éta.credits	4 582.18	6 942.59
Emprunts et dettes diverses	12.20	12.20
Avances et acpts reçus		9.00
Dettes fourni. et cptes rattachés	22 600.78	17 566.69
Dettes fiscales et sociales	47 724.15	44 678.84
Dettes sur immo et cptes rattachés		
Autres dettes	6 688.44	6 519.18
Produits constatés d'avance	15 867.22	33 787.81
Total dettes (5)	97 474.97	109 516.31
Total général	326 701.98	301 275.57

Comptes	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation des charges		
				Pilotage P	Logistique L	Activités A
606130	CARBURANT	443.00	1 448.02		796.16	651.86
606300	PETIT EQUIPEMENT/P.E	1 313.70	5 089.76		2 938.22	2 151.54
606305	PRODUIT ENTRETIEN/P.E	52.34	175.20		83.16	92.04
606310	FOUR.ACTIV/PHOTOS/S.TRAITANCE	13 529.43	23 648.58			23 648.58
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 063.67	4 111.74		4 111.74	
606600	FOUR SECU DES LOCAUX / PHARMA	264.09	241.67		16.00	225.67
606800	ALIMENTATION / BOISSONS	1 229.28	1 898.75		51.44	1 847.31
60	ACHATS	19 895.51	36 613.72	0.00	7 996.72	28 617.00
612000	REDEVANCE CREDIT BAIL	3 759.05	3 917.40		3 917.40	
613000	LOCATION MATIERIEL	1 097.87	910.01		605.11	304.90
615200	TRAVAUX ENTRE ET REPA //IMMOBIL	949.14	8 044.07		8 044.07	
615500	ENTRE-REPA/MOBILIER/AUTOMOBILE	3 221.53	1 667.34		1 667.34	
615600	MAINTENANCE-PHOTOCOPIES	1 790.09	2 581.49		2 581.49	
615630	MAINTENANCES INFOR+TEL	1 106.30	1 747.18		1 747.18	
616000	PRIME D'ASSURANCE	3 279.67	3 902.31		3 238.64	663.67
618100	DOCUMENTATION	563.33	781.53	659.58		121.95
618600	PARTICIP FORMA BENE FOSFORA	259.00	268.00	268.00		
61	SERVICES EXTERIEURS	16 025.98	23 819.33	927.58	21 801.23	1 090.52
621100	PERSONNEL EXTERIEUR ASSO/ADESS	5 838.44	12 223.11			12 223.11
622600	REMUN.INTER-HONORAI/CAC	2 900.00	2 900.00	2 900.00		
625100	VOYAGES DEPLAC (Activite)	7 255.00	11 232.13			11 232.13
625600	MISSIONS/dépl+hotel=PERSONNEL	933.72	1 079.76	211.85		867.91
625700	RECEPTIONS	850.02	1 710.72	893.28		817.44
625800	FRAIS.FONCT(hôtel,dépl)BENEVOL	85.90	1 366.37	810.92		555.45
626100	FRAIS POSTAUX	4 357.60	4 244.69		4 244.69	
626300	FRAIS TELEPHONE	4 165.83	4 416.75		4 416.75	
626600	BOITE POSTALE	54.69	54.69		54.69	
627000	SERVICES BANCAIRES	91.63	136.45		106.45	30.00
628100	COTIS (FD) ET CONCOURS DIVERS	4 061.36	4 219.34	4 219.34		
628110	AUTRES COTISATIONS ACTIVITES	352.50	390.00			390.00
628200	ENTREES ACTI-TRAVAUX EXTERIEUR	8 334.66	12 844.15			12 844.15
628500	FRAIS DE CA ET AG	635.35	591.56	591.56		
628600	FRAIS BRUTS DE FORMATION		2 594.77	1 595.43	746.50	252.84
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 916.70	60 004.49	11 222.38	9 569.08	39 213.03
631100	TAXE SUR SALAIRES	4 091.93	5 611.00	2 621.60	914.40	2 075.00
631600	TXE SUR CP ET (RTT + H SUP)	199.18	-210.15		-210.15	
631800	DOT CP/TXE SALAIRE		389.49	194.75	97.37	97.37
633200	F N A L/URSSAF	124.33	136.29	53.51	24.22	58.56
633300	FORMATION CONTINUE	3 672.51	3 537.21	1 231.68	557.95	1 747.58
635400	DROITS ENREGIS/TIMBRES FISCAUX		123.00		123.00	
635800	AUTRES DROITS (SACEM)					
63	IMPOTS,TAXES ET VERSEM.ASSIMIL	8 087.95	9 586.84	4 101.54	1 506.79	3 978.51
641100	SALAIRES BRUTS	155 422.65	150 601.45	53 477.52	24 259.86	72 864.07
641110	DOT/SALAIRES /RTT ET H.SUP	1 302.41	-1 751.29		-1 751.29	
641120	DOT CP/SALAIRES		3 087.22	1 543.61	771.81	771.80
645100	COTIS. PATRO. URSSAF	35 414.26	37 215.47	15 964.85	5 538.85	15 711.77
645101	DOT/COTIS SUR HS+RTT	535.25	-663.77		-663.77	
645110	URSSAF BENEVOLES	1 028.00	1 128.00	1 128.00		
645300	COTIS. PATRON. CPM	13 321.62	13 281.80	4 789.26	2 103.31	6 389.23
645350	COTIS. PATRON. MEDERIC	1 022.14	542.32	450.34		91.98
645400	ASSEDIC	6 450.21	6 212.08	2 207.04	1 000.74	3 004.30
645800	DOT CP/CHARGES SOCIALES		1 385.43	692.71	346.36	346.36
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	690.14	765.34	414.08		351.26
64	CHARGES DE PERSONNEL	215 186.68	211 804.05	80 667.41	31 605.87	99 530.77

Compte	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation des charges		
				Pilotage P	Logistique L	Activités A
652000	LOCAUX/PERSONNEL M A D	36 800.00	42 731.05		19 807.36	22 923.69
652100	BENEVOLAT D'ACTIVITES	22 111.00	25 347.00			25 347.00
654000	PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES		201.68		201.68	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURAN	58 911.00	68 279.73	0.00	20 009.04	48 270.69
661600	INTERETS BANCAIRES	25.59	52.60		52.60	
66	CHARGES FINANCIERES	25.59	52.60	0.00	52.60	0.00
671800	CHARGES EXCEP SUR N ET N-1	533.55	532.69		532.69	
672000	CHARGES EXCPT. N-1	151.08	197.20		197.20	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	684.63	729.89	0.00	729.89	0.00
681100	DOT. AUX AMORT/SUR IMMO	6 778.22	8 116.13		8 116.13	
681740	DAP /CLIENTS DOUTEUX	91.70				
687100	DOT AMORT EXCEPTIONNELS	2 035.10	2 884.64		2 884.64	
68	DOTAT.AMORTISS. ET PROVISIONS	8 905.02	11 000.77	0.00	11 000.77	0.00
	TOTAL DES CHARGES	417 666.00	421 891.42	96 918.91	104 271.99	220 700.52
	A DED. 6712,6718,672,675,6815	684.63	729.89		729.89	
	DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES	22 111.00	25 347.00			25 347.00
	652100					
	BASES PRESTATION DE SERVICE	394 870.37	395 814.53	96 918.91	103 542.10	195 353.52
	<i>total pilotage+activités</i>		292 272.43			
	<i>% pilotage</i>		0.33			
	REPARTITION LOGISTIQUE			34 335.05		
	<i>% activités</i>		0.67			69 207.05
	TOTAUX		395 814.53	131 253.96		264 560.57

synthèse

produits	459 359.17
charges	421 891.42
résultat	37 467.75

Comptes	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation produits		
				Pilotage P	Logistique L	Activité A
706231	CAF- PS ANIM GLOBALE	50 061.00	51 763.00	51 763.00		
706232	CAF/PS ANI.COL.FAMILLE	11 166.00	11 799.00			11 799.00
706235	CAF/ PS ACC JEUNES ET LOISIRS	3 720.00	9 115.62			9 115.62
706237	CAF/PS - ACC.SCOLARITE	7 668.16	8 798.00			8 798.00
706410	PART. USAGERS et SERVICES RENDUS	30 702.76	38 416.00	77.00		38 339.00
706413	PART. ENFTS + 6 ANS		7 008.00			7 008.00
706420	CAF/BONS ACCUEIL LOISIRS ATL		192.00			192.00
706450	PARTICIPATION DRE (dis. réussite éducative)		85.50			85.50
708000	Autres produits annexes	4 346.15	2 301.39	5.00	481.85	1 814.54
708300	LOC DIVERSES	888.70	710.00		410.00	300.00
708450	MAD PERSONNEL /ASSOCIATIONS	1 961.17	1 591.92	1 124.00	467.92	
708500	MAD PERSONNEL ANIMATION	2 800.00	2 400.00			2 400.00
708505	PARTI.ACTIVITES TL/EO	5 010.36	6 153.39			6 153.39
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	118 324.30	140 333.82	52 969.00	1 359.77	86 005.05
741000	SUB.GROUPEES.GIP(FIV+VVV+AGLO	24 450.00	34 570.00			34 570.00
741100	ETAT - SUB CNASEA - CAE	15 667.36	5 619.91			5 619.91
741300	SUB FONJEP	7 261.00	7 341.00			7 341.00
742000	SUB FONC REGION	4 000.00	6 580.00			6 580.00
743000	SUB FONC DEPART (convention)	25 025.00	25 681.00	25 681.00		
743200	SUB FONC.DPT /CONTRAT VILLE	4 500.00	2 800.00			2 800.00
743210	SUB FONCT DPT/ACTIVITE TL	1 423.00	1 762.00			1 762.00
744000	SUB FONC COMMUNE CCAS	36 150.00	36 875.00		8 850.00	28 025.00
744001	SUBV.MUNICIPALE CEJ	51 317.00	65 581.35			65 581.35
744002	SUBV MUNICIPALE DRE (dis. réussite éduca)		3 468.62			3 468.62
745000	SUB FONC CAF	9 756.00	7 260.00			7 260.00
746000	SUB EXPLOI EPCI NIEVRE HABITAT	1 000.00				
748000	SUB.EXPL.ENT.PUBL=DDJS	6 400.00	2 000.00			2 000.00
748100	SUBV.EX.ENT.PUBLIQUE= DDASS	1 860.00	1 000.00			1 000.00
748200	CH ANCV//V OUVERTES	2 850.00	3 500.00			3 500.00
748600	SUBV FONCT CLIC	1 090.00	1 200.00			1 200.00
748772	SUBV/EXERCICES ANTERIEURS	17 005.36	29 203.22		29 203.22	
748800	PARTICIPATIONS SPONSORS	300.00				
74	SUBVENT.D'EXPLOITATION	210 054.72	234 442.10	25 681.00	38 053.22	170 707.88
752000	CONTRE PARTIE MAD LOCAUX +	36 800.00	42 731.05		19 807.36	22 923.69
752100	BENEVOLAT D'ACTIVITES	22 111.00	25 347.00			25 347.00
756000	COTISATIONS/ ADHERENTS FAMILLE	2 393.00	3 121.00	3 121.00		
756003	COTISATIONS ADHERENTS JEUNES	15.00	42.00	42.00		
756000	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		1.00		1.00	
758200	PRODUITS DIVERS REMB FORMATION		70.98	70.98		
758500	CONTRI.DIVERSES (DSD)	3 039.26	2 559.22		2 559.22	
75	AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	64 358.26	73 872.25	3 233.98	22 367.58	48 270.69
768100	INTERETS DES CPTES FINANCIERS	1 256.51	1 640.48		1 640.48	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 256.51	1 640.48	0.00	1 640.48	0.00
771300	DONS ET LIBERALITES	142.75	56.00	56.00		
771800	PROD.EXCEP./GESTION EXERCICE	447.53	440.31		440.31	
772000	PROD.EXCEP/EXERCICE ANTERIEUR	468.75	3 251.91		3 251.91	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 059.03	3 748.22	56.00	3 692.22	0.00
789000	REPORT DES RESSOURCES NUTILIS					
78	REPRISE S/AMORT. ET PROVISIONS	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
791000	TRANSFERT DE CHARGES	2 318.60	5 322.30		5 322.30	
791240	TRANSFERT CHGES DE PERSONNEL	191.08				
79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 509.68	5 322.30	0.00	5 322.30	0.00
TOTAL DES PRODUITS		397 562.50	459 359.17	81 939.98	72 435.57	304 983.62
Bénévolat d'activités		22 111.00	25 347.00	0.00	0.00	25 347.00
TOTAL DES PRODUITS s/ bénévolat		375 451.50	434 012.17	81 939.98	72 435.57	279 636.62

*présentation proforma afin de pouvoir comparer les deux exercices entre eux



Paul REYNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ ESC

13, RUE HENRI CHOQUET
B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

TÉL. : 03.86.93.98.50
FAX : 03.86.93.98.55

e-mail : cabinetreyne@wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Association Loi 1901
Espace Marie Curie
Rue Jean Jaurès
58600 FOURCHAMBAULT

Siret : 380 962 696 00015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Association Loi 1901
Espace Marie Curie
Rue Jean Jaurès
58600 FOURCHAMBAULT

Siret : 380 962 696 00015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association du CENTRE SOCIAL de Fourchambault, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations :
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 5 mai 2009

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

PAUL REYNE
Commissaire aux Comptes

BILAN

SITUATION A Décembre 2008

Actif	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort/Prov	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS	4 214.42	2 004.73	2 209.69	
FRAIS AUGMENTATION CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP.				
CONCES. BREV. LIC. MARQUES	4 214.42	2 004.73	2 209.69	
DROIT AU DAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	87 630.74	43 605.02	44 133.82	51 853.45
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE	8 842.84	5 449.21	3 393.73	4 771.43
CONSTRUCTION SUR SOL AUTRUI				
INST. TECHN. MAT ET OUTILL	4 089.40	3 702.99	386.41	867.10
AUTRES	74 707.40	34 353.72	40 353.68	48 214.92
IMMO. CORPO. EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMO. GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PART.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	91 854.16	45 510.65	46 343.61	51 853.45
STOCKS ET ENCOURS				
MAT. PREM ET AUTRES APPRO.				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURN. AV. ET ACOMPTES VERS/CDE				
CREANCES				
CREANCES USAGERS ET CPTEES RATT.	142 027.17	289.33	141 737.84	167 979.13
AUTRES	142 027.17	289.33	141 737.84	157 985.31
VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.				
DISPONIBILITES	111 490.66		111 490.66	81 307.53
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	21 292.85		21 292.85	5 881.98
	5 837.12		5 837.12	4 263.48
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	280 647.00	289.33	280 358.47	249 422.12
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS.EX.				
PRIMES DE REMB. EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	372 501.98	45 799.98	326 701.98	301 275.57

CENTRE SOCIAL
Espace Marie Curie - B.P. 90202
58642 FOURCHAMBAULT
Tél. 03 86 90 90 00
Fax 03 86 90 90 05

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

BILAN

SITUATION A Décembre 2008

Passif	Exercice N Montant	Exercice N-1 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP.	62 232.48	62 232.48
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	124 926.78	95 003.34
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	37 467.75	29 923.44
TOTAL FONDS PROPRES (1)	224 627.01	187 159.26
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOC. AVEC DROIT DE REP.		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOC. (2)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	224 627.01	187 159.26
PROVISIONS POUR RISQUES	600.00	600.00
PROVISIONS POUR CHARGES	4 000.00	4 000.00
TOTAL PROV. RISQUES+ CHARGES (3)	4 600.00	4 600.00
FONDS DEDIES (4)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPR & DETTES AUP. ETAB CREDIT	4 582.10	6 942.59
EMPRUNTS ET DETTES FI. DIVERSES	12.20	12.20
AVANCES ET ACOMPTES RECUS/CDER		9.00
DETTES FRIS ET CPTES RATTACHES	22 600.78	17 566.69
DETTES FISCALES ET SOCIALES	47 724.15	44 678.84
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATT.		
AUTRES DETTES	6 600.44	6 519.18
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 887.22	33 787.61
TOTAL DETTES (5)	97 474.97	109 516.31
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	326 701.98	301 275.57

CENTRE SOCIAL
Espace Marie Curie - B.P. 90202
58642 FOURCHAMBAULT Cedex
Tél. 03 86 90 90 00
Fax 03 86 90 90 05

Comptabilité V2008 (Référence Euro)

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES
Page 2 de 2

Comptes	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation produits		
				Pilotage P	Logistique L	Activité A
706231	CAF- PS ANIM GLOBALE	50 061,00	51 763,00	51 763,00		
706232	CAF/PS ANI.COL.FAMILLE	11 166,00	11 799,00			11 799,00
706235	CAF/ PS ACC JEUNES ET LOISIRS	3 720,00	9 115,62			9 115,62
706237	CAF/PS - ACC.SCOLARITE	7 688,16	8 798,00			8 798,00
706410	PART. USAGERS et SERVICES RENDUS	30 702,76	38 416,00	77,00		38 339,00
706413	PART. ENFTS + 6 ANS		7 008,00			7 008,00
706420	CAF/BONS ACCUEIL LOISIRS ATL		192,00			192,00
706450	PARTICIPATION DRE (dis. réussite éducative)		85,50			85,50
708000	Autres produits annexes	4 346,15	2 301,39	5,00	481,85	1 814,54
708300	LOC DIVERSES	888,70	710,00		410,00	300,00
708450	MAD PERSONNEL /ASSOCIATIONS	1 961,17	1 591,92	1 124,00	467,92	
708500	MAD PERSONNEL ANIMATION	2 800,00	2 400,00			2 400,00
708505	PARTI.ACTIVITES TL/EO	5 010,36	6 153,39			6 153,39
70	REMUNERATIONS DES SERVICES	118 324,30	140 333,82	52 969,00	1 359,77	86 005,05
741000	SUB.GROUPEES.GIP(FIV+VVV+AGGLO	24 450,00	34 570,00			34 570,00
741100	ETAT - SUB CNASEA - CAE	15 667,36	5 619,91			5 619,91
741300	SUB FONJEP	7 261,00	7 341,00			7 341,00
742000	SUB FONC REGION	4 000,00	6 580,00			6 580,00
743000	SUB FONC DEPART (convention)	25 025,00	25 681,00	25 681,00		
743200	SUB FONC.DPT /CONTRAT VILLE	4 500,00	2 800,00			2 800,00
743210	SUB FONCT DPT/ACTIVITE TL	1 423,00	1 762,00			1 762,00
744000	SUB FONC COMMUNE CCAS	36 150,00	36 875,00		8 850,00	28 025,00
744001	SUBV.MUNICIPALE CEJ	51 317,00	65 581,35			65 581,35
744002	SUBV MUNICIPALE DRE (dis. réussite éduca)		3 468,62			3 468,62
745000	SUB FONC CAF	9 756,00	7 260,00			7 260,00
746000	SUB EXPLOI EPCI NIEVRE HABITAT	1 000,00				
748000	SUB.EXPL.ENT.PUBL=DDJS	6 400,00	2 000,00			2 000,00
748100	SUBV.EX.ENT.PUBLIQUE= DDASS	1 860,00	1 000,00			1 000,00
748200	CH ANCV/IV OUVERTES	2 850,00	3 500,00			3 500,00
748600	SUVB FONCT CLIC	1 090,00	1 200,00			1 200,00
748772	SUBV/EXERCICES ANTERIEURS	17 005,36	29 203,22		29 203,22	
748800	PARTICIPATIONS SPONSORS	300,00				
74	SUBVENT.D'EXPLOITATION	210 054,72	234 442,10	25 681,00	38 053,22	170 707,88
752000	CONTRE PARTIE MAD LOCAUX +	36 800,00	42 731,05		19 807,36	22 923,69
752100	BENEVOLAT D'ACTIVITES	22 111,00	25 347,00			25 347,00
756000	COTISATIONS/ ADHERENTS FAMILLE	2 393,00	3 121,00	3 121,00		
756003	COTISATIONS ADHERENTS JEUNES	15,00	42,00	42,00		
758000	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		1,00		1,00	
758200	PRODUITS DIVERS REMB FORMATION		70,98	70,98		
758500	CONTRI.DIVERSES (DSD)	3 039,26	2 559,22		2 559,22	
75	AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	64 358,26	73 872,25	3 233,98	22 367,58	48 270,69
768100	INTERETS DES CPTES FINANCIERS	1 256,51	1 640,48		1 640,48	
76	PRODUITS FINANCIERS	1 256,51	1 640,48	0,00	1 640,48	0,00
771300	DONS ET LIBERALITES	142,75	56,00	56,00		
771800	PROD.EXCEP./GESTION EXERCICE	447,53	440,31		440,31	
772000	PROD.EXCEP/EXERCICE ANTERIEUR	468,75	3 251,91		3 251,91	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 059,03	3 748,22	56,00	3 692,22	0,00
789000	REPORT DES RESSOURCES N/UTILIS					
78	REPRISE S/AMORT. ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
791000	TRANSFERT DE CHARGES	2 318,60	5 322,30		5 322,30	
791240	TRANSFERT CHGES DE PERSONNEL	191,08				
79	TRANSFERTS DE CHARGES	2 509,68	5 322,30	0,00	5 322,30	0,00
TOTAL DES PRODUITS		397 562,50	459 359,17	81 939,98	72 435,57	304 983,62
Bénévolat d'activités		22 111,00	25 347,00	0,00	0,00	25 347,00
TOTAL DES PRODUITS s/ bénévolat		375 451,50	434 012,17	81 939,98	72 435,57	279 636,62

*présentation proforma afin de pouvoir comparer les deux exercices entre eux

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

Comptes	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation des charges		
				Pilotage P	Logistique L	Activités A
606130	CARBURANT	443,00	1 448,02		796,16	651,86
606300	PETIT EQUIPEMENT/P.E	1 313,70	5 089,76		2 938,22	2 151,54
606305	PRODUIT ENTRETIEN/P.E	52,34	175,20		83,16	92,04
606310	FOUR.ACTIV/PHOTOS/S.TRAITANCE	13 529,43	23 648,58			23 648,58
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	3 063,67	4 111,74		4 111,74	
606600	FOUR SECU DES LOCAUX / PHARMA	264,09	241,67		16,00	225,67
606800	ALIMENTATION / BOISSONS	1 229,28	1 898,75		51,44	1 847,31
60	ACHATS	19 895,51	36 613,72	0,00	7 996,72	28 617,00
612000	REDEVANCE CREDIT BAIL	3 759,05	3 917,40		3 917,40	
613000	LOCATION MATERIEL	1 097,87	910,01		605,11	304,90
615200	TRAVAUX ENTRE ET REPA //IMMOBIL	949,14	8 044,07		8 044,07	
615500	ENTRE-REPA/MOBILIER/AUTOMOBILE	3 221,53	1 667,34		1 667,34	
615600	MAINTENANCE-PHOTOCOPIES	1 790,09	2 581,49		2 581,49	
615630	MAINTENANCES INFOR+TEL	1 106,30	1 747,18		1 747,18	
616000	PRIME D'ASSURANCE	3 279,67	3 902,31		3 238,64	663,67
618100	DOCUMENTATION	563,33	781,53	659,58		121,95
618600	PARTICIP FORMA BENE FOSFORA	259,00	268,00	268,00		
61	SERVICES EXTERIEURS	16 025,98	23 819,33	927,58	21 801,23	1 090,52
621100	PERSONNEL EXTERIEUR ASSO/ADESS	5 838,44	12 223,11			12 223,11
622600	REMUN.INTER-HONORAI/CAC	2 900,00	2 900,00	2 900,00		
625100	VOYAGES DEPLAC (Activite)	7 255,00	11 232,13			11 232,13
625600	MISSIONS/dépl+hotel=PERSONNEL	933,72	1 079,76	211,85		867,91
625700	RECEPTIONS	850,02	1 710,72	893,28		817,44
625800	FRAIS.FONCT(hôtel,dépl)BENEVOL	85,90	1 366,37	810,92		555,45
626100	FRAIS POSTAUX	4 357,60	4 244,69		4 244,69	
626300	FRAIS TELEPHONE	4 165,83	4 416,75		4 416,75	
626600	BOITE POSTALE	54,69	54,69		54,69	
627000	SERVICES BANCAIRES	91,63	136,45		106,45	30,00
628100	COTIS (FD) ET CONCOURS DIVERS	4 061,36	4 219,34	4 219,34		
628110	AUTRES COTISATIONS ACTIVITES	352,50	390,00			390,00
628200	ENTREES ACTI-TRAVAUX EXTERIEUR	8 334,66	12 844,15			12 844,15
628500	FRAIS DE CA ET AG	635,35	591,56	591,56		
628600	FRAIS BRUTS DE FORMATION		2 594,77	1 595,43	746,50	252,84
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	39 916,70	60 004,49	11 222,38	9 569,08	39 213,03
631100	TAXE SUR SALAIRES	4 091,93	5 611,00	2 621,60	914,40	2 075,00
631600	TXE SUR CP ET (RTT + H SUP)	199,18	-210,15		-210,15	
631800	DOT CP/TXE SALAIRE		389,49	194,75	97,37	97,37
633200	F N A L/ URSSAF	124,33	136,29	53,51	24,22	58,56
633300	FORMATION CONTINUE	3 672,51	3 537,21	1 231,68	557,95	1 747,58
635400	DROITS ENREGIS/TIMBRES FISCAUX		123,00		123,00	
635800	AUTRES DROITS (SACEM)					
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEM.ASSIMIL	8 087,95	9 586,84	4 101,54	1 506,79	3 978,51
641100	SALAIRES BRUTS	155 422,65	150 601,45	53 477,52	24 259,86	72 864,07
641110	DOT/SALAIRES /RTT ET H.SUP	1 302,41	-1 751,29		-1 751,29	
641120	DOT CP/SALAIRES		3 087,22	1 543,61	771,81	771,80
645100	COTIS. PATRO. URSSAF	35 414,26	37 215,47	15 964,85	5 538,85	15 711,77
645101	DOT/COTIS SUR HS+RTT	535,25	-663,77		-663,77	
645110	URSSAF BENEVOLES	1 028,00	1 128,00	1 128,00		
645300	COTIS. PATRON. CPM	13 321,62	13 281,80	4 789,26	2 103,31	6 389,23
645350	COTIS. PATRON. MEDERIC	1 022,14	542,32	450,34		91,98
645400	ASSEDIC	6 450,21	6 212,08	2 207,04	1 000,74	3 004,30
645800	DOT CP/CHARGES SOCIALES		1 385,43	692,71	346,36	346,36
647500	MEDECINE DU TRAVAIL	690,14	765,34	414,08		351,26
64	CHARGES DE PERSONNEL	215 186,68	211 804,05	80 667,41	31 605,87	99 530,77

Compte	Intitulés des comptes	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Affectation des charges		
				Pilotage P	Logistique L	Activités A
652000	LOCAUX/PERSONNEL M A D	36 800,00	42 731,05		19 807,36	22 923,69
652100	BENEVOLAT D'ACTIVITES	22 111,00	25 347,00			25 347,00
654000	PERTES/CREANCES IRRECOUVRABLES		201,68		201,68	
65	AUTRES CHARGES GESTION COURAN	58 911,00	68 279,73	0,00	20 009,04	48 270,69
661600	INTERETS BANCAIRES	25,59	52,60		52,60	
66	CHARGES FINANCIERES	25,59	52,60	0,00	52,60	0,00
671800	CHARGES EXCEP SUR N ET N-1	533,55	532,69		532,69	
672000	CHARGES EXCPT. N-1	151,08	197,20		197,20	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	684,63	729,89	0,00	729,89	0,00
681100	DOT. AUX AMORT/SUR IMMO	6 778,22	8 116,13		8 116,13	
681740	DAP /CLIENTS DOUTEUX	91,70				
687100	DOT AMORT EXCEPTIONNELS	2 035,10	2 884,64		2 884,64	
68	DOTAT.AMORTISS. ET PROVISIONS	8 905,02	11 000,77	0,00	11 000,77	0,00
	TOTAL DES CHARGES	417 666,00	421 891,42	96 918,91	104 271,99	220 700,52
	A DED. 6712,6718,672,675,6815	684,63	729,89		729,89	
	DEDUCTIONS SUPPLEMENTAIRES	22 111,00	25 347,00			25 347,00
	652100					
	BASES PRESTATION DE SERVICE	394 870,37	395 814,53	96 918,91	103 542,10	195 353,52
	total pilotage+activités		292 272,43			
	% pilotage		0,33			
	REPARTITION LOGISTIQUE			34 335,05		
	% activités		0,67			69 207,05
	TOTAUX		395 814,53	131 253,96		264 560,57

synthèse

produits	459 359,17
charges	421 891,42
résultat	37 467,75

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

Centre Social de Fourchambault
BP 90202 – 58642 Fourchambault Cedex
☎ 03.86.90.90.00
📠 03.86.90.90.05
E-mail : cs.fourchambault@free.fr

ANNEXE
Des comptes annuels
Exercice 01.01.2008 au 31.12.2008

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Détail des produits et des charges

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

Total du bilan avant répartition	326 701.98
Résultat (bénéfice)	37 467.75

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le **15 avril 2009** par les dirigeants de l'association.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendances des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée prévue. Il n'a pas été identifié d'immobilisations auxquelles pourraient s'appliquer la règle des composants. L'application des nouvelles règles comptables a été sans incidence sur la présentation des comptes.
- **Présentation de comptes** : conformément aux directives de la CAF, nous avons modifié le plan de comptes concernant les comptes de produits pour assurer la comparabilité des exercices 2007-2008 : un tableau de concordance est fourni ci-après

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés sans objet

Dettes garanties par des sûretés réelles sans objet

Autres informations significatives sans objet

- La nuit du 26 au 27 février 2008 : vol avec effractions internes dans les locaux :
- 3 ordinateurs et 1 appareil photos ont été pris – portes intérieures fracturées obligeant une sécurisation immédiate des lieux par la Mairie et l'entreprise MQS participation assurance Maif
- infos sur les indemnités de départ à la retraite : voir feuille ci-jointe extraite du guide employeur « Snaecso »
 - o *A ce jour, 2 salariés sont concernés par l'accord et leur départ en retraite est au-delà de 10 ans. Le risque est jugé non significatif à ce jour.*

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

TABLEAU de concordance des comptes

2007	INTITULES DES COMPTES	MONTANTS	2008	INTITULES DES COMPTES	MONTANTS
706100	Participation des usagers	13 100.70 €	706410	Participation des usagers*	38 416.00 €
			706413	Participation des enfants +6 ans	7 163.50 €
706110	Bons CAF		706420	Bons ATL (ac.tps libre)	192.00 €
708400	Produits services rendus (EF)	17 602.06 €	706410	Participation des usagers*	
708800	Produits acti.annexes	4 346.15 €	708000	Produits acti.annexes	6 153.39 €
745300	SUBV Contrat Educ.local DDJS	6 400.00 €	748000	SUBV.Exploit*Entité Publique = DDJS	2 000.00 €
746000	CAF PS Animation globale	50 061.00 €	706231	CAF PS Animation globale	51 763.00 €
746100	CAF PS A C Famille	11 166.00 €	706232	CAF PS A C Famille	11 799.00 €
746200	CAF PS Ac. Scolarité	7 868.16 €	706237	CAF PS Ac. Scolarité	8 798.00 €
746800	Contrat Enfance Jeunes.	51 317.00 €	744001	SUBV Municipale Contrat Enfance Jeunesse	65 581.35 €
748000	SUBV. Nièvre Habitat	1 000.00 €	746000	SUBV.Exploit* EPCI = Nièvre Habitat	
TOTAL		162 861.07 €	TOTAL		191 866.24 €

* y compris prod services rendus 18 727.50 €

Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
 58642 VARENNES VAUZELLES

RETRAITE

- Le départ et/ou la mise à la retraite répondent à un régime spécifique si :
 - ils sont décidés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (motif économique),
 - ils concernent les représentants du personnel.

Vous vous conseillez de prendre contact avec votre syndicat si vous vous trouvez dans ces situations.

- Le départ à la retraite et la mise à la retraite, prévus l'article L. 122-14-13 du code du travail, constituent des modes de ruptures autonomes du contrat de travail, distincts de la démission et du licenciement
- La loi n° 2003-775 du 21 août 2003 apporte des modifications.

	DEPART A LA RETRAITE : Départ à l'initiative du salarié	MISE A LA RETRAITE : Départ à l'initiative de l'employeur
Conditions cumulatives (1)	<p>1) Condition d'âge : L'article L. 122-14-13 du Code du travail vise la situation du salarié qui quitte volontairement l'entreprise pour bénéficier du droit à une pension de vieillesse : l'âge légal de départ à la retraite est de 60 ans (sauf pour certaines catégories de salariés).</p> <p><i>La question de savoir si le salarié doit obligatoirement demander la liquidation de sa pension n'est pas réglée par la loi, qui reste imprécise sur ce point.</i></p> <p>2) Une décision à l'initiative du salarié : Comme en matière de démission, le salarié doit, d'une part, manifester une volonté certaine et non équivoque de partir à la retraite et, d'autre part, sa volonté doit être libre et éclairée.</p> <p>3) En tout état de cause, il n'est pas nécessaire que le salarié puisse bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein (3)</p>	<p>1) Condition d'âge :</p> <p>Principe : Seuls les salariés ayant atteint 65 ans peuvent faire l'objet d'une mise à la retraite. Deux dérogations permettent la mise à la retraite des salariés âgés entre 60 et 65 ans pouvant bénéficier d'une retraite à taux plein si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accord collectif étendu avant le 1^{er} janvier 2008 a été conclu à cet effet, prévoient des contreparties en termes d'emploi et de formation professionnelle (2) <p>ou si</p> <ul style="list-style-type: none"> - le salarié bénéficie d'une convention de préretraite au titre, soit des dispositifs CATS ou préretraite progressive dont le bénéfice s'interrompt dès lors que le salarié a droit à une retraite à taux plein, soit de tout autre avantage de préretraite défini avant le 23-8-2003. <p>2) Condition du bénéfice d'une pension de vieillesse à taux plein (3)</p>
Formalités	Tout salarié quittant volontairement l'entreprise pour bénéficier d'une pension de retraite est tenu d'observer un préavis égal à celui prévu en cas de licenciement. Il est fortement conseillé de demander au salarié un écrit.	L'employeur qui procède à la mise à la retraite est tenu d'observer un préavis égal, sauf disposition plus favorable, au préavis dû en cas de licenciement. En revanche, la mise à la retraite ne constituant pas un licenciement, l'employeur n'est en principe pas tenu d'observer la procédure de licenciement. (4)
Indemnité	<p>Le salarié a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'indemnité légale de départ en retraite prévue à l'article 6 de l'accord du 10 décembre 1977 étendu sur la mensualisation. Le montant de cette indemnité est égal à : <ul style="list-style-type: none"> - un 1/4 mois de salaire après 10 ans d'ancienneté, - un mois de salaire après 15 ans d'ancienneté, - un mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté, - deux mois de salaire après 30 ans d'ancienneté. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'indemnité plus favorable prévue dans une convention ou un accord collectif de travail ou dans le contrat de travail. Le chapitre X de la CCN prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à « 1/60^{ème} de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans ». 	<p>Le salarié a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'indemnité minimum légale de licenciement prévue par l'article R122-2 du code du travail. Le montant de cette indemnité est égal à : <ul style="list-style-type: none"> - un dixième de mois de salaire par année d'ancienneté. - A partir de dix ans d'ancienneté, cette indemnité minimum est de un dixième de mois de salaire plus un quinzième de mois par année d'ancienneté au-delà de dix ans. <p style="text-align: center;">OU</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'indemnité de départ à la retraite fixée par la convention collective ou par le contrat de travail lorsque ceux-ci sont plus favorables. Le chapitre X de la CCN prévoit une indemnité de départ à la retraite égale à « 1/60^{ème} de la rémunération annuelle par année de présence dans l'entreprise avec un maximum de 15 ans ». <p>Attention : l'indemnité conventionnelle de licenciement n'est pas due en cas de mise à la retraite, à moins que celle-ci ne résulte de l'application d'un plan de sauvegarde pour l'emploi (motif économique)</p>
Régime social et fiscal	<ul style="list-style-type: none"> ■ En matière sociale : l'indemnité de départ volontaire à la retraite est en principe assujettie dans sa totalité aux cotisations de sécurité sociale ainsi qu'à la CSG/CRDS. ■ En matière fiscale : (Impôt sur le revenu et taxe sur le salaire). L'indemnité de départ volontaire à la retraite est exonérée dans la limite de 3 050 €. Au-delà de ce montant, elle est imposable. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En matière sociale : Les indemnités perçues depuis le 01/01/2000 sont exonérées de cotisations sociales dans certaines limites (5). Pour la CSG/CRDS, l'indemnité n'est assujettie que pour la partie qui excède le montant légal ou conventionnel. ■ En matière fiscale : (Impôt sur le revenu et taxe sur le salaire) Les indemnités sont exonérées dans les mêmes limites que l'exonération en matière sociale (5)

(1) Selon l'article L.1212-14-13 du code du travail « Si les conditions de mise à la retraite ne sont pas remplies, la rupture du contrat de travail par l'employeur constitue un licenciement ». (Respect de la totalité de la procédure de licenciement, exigence d'une cause réelle et sérieuse, préavis, versement de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement - Cf fiche pratique 39-1)

(2) A ce jour, il n'existe pas d'accord collectif étendu permettant une mise à la retraite des salariés âgés entre 60 et 65 ans.

(3) Il s'agit d'une notion de sécurité sociale. La retraite à taux plein ne constitue pas forcément une retraite complète. Il s'agit de la retraite liquidée au taux de 50%. Le taux plein est applicable :

- à partir de 60 ans (pour les assurés ayant totalisé un certain nombre de trimestres ou qui entrent dans une catégorie spécifique)
- à partir de 65 ans (quelque soit la situation et la durée d'assurance de l'assuré).

(4) L'employeur n'a pas à motiver sa décision. En le faisant néanmoins, il prend le risque de voir la rupture qualifiée en licenciement. La convocation à un entretien préalable n'est pas obligatoire pour une mise à la retraite mais fortement conseillée. L'entretien préalable permet notamment de s'assurer que le salarié connaît bien les conditions. Enfin, pour des raisons de preuve, il est recommandé aux employeurs de notifier au salarié par écrit (LR + AR) leur décision de mise à la retraite. Une telle notification présente l'avantage de fixer clairement le point de départ du préavis.

(5) Les indemnités de mise à la retraite par l'employeur sont exonérées de cotisations à hauteur du plus élevé des 3 montants suivants :

- 1) 50% du montant total de l'indemnité versée dans la limite de 5 fois le plafond de la sécurité sociale (155 340 € en 2005)
- 2) Deux fois le montant de la rémunération annuelle brute perçue par le salarié au cours de l'année civile précédant la rupture de son contrat de travail, dans la limite de 5 fois le plafond de la sécurité sociale (155 340 € en 2005)
- 3) Montant de l'indemnité conventionnel ou légal (si ce montant est supérieur à 5 fois le plafond de la sécurité sociale).

GUIDE PRATIQUE

Décembre 2005

FICHE 37 - I

SNAEC

Paul REYNE

Commissaire aux Comptes

13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

- le solde DIF (droit individuel à la formation) au 31.12.2008 est le suivant pour les salariés présents :

Nom prénom	H. DIF	Nom prénom	H DIF
BOUGRAT Danielle	42.50h	RANVIER Aurélie	42.50 h
BOURDIER Frédéric	80.00 h	HIRONDELLE Patricia	3.68 h
CAMPS Martine	35.03 h	MASSARD Annick	30.00 h
DAVID Nicolas	2.66 h	RASPAUD Sylvie	80.00 h
LORE Frédérique	1.99 h		

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

- Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	1 589.20	2 625.22		4 214.42
Immo. Corpo.	95 730.97	2 865.61	10 956.84	87 639.74
Immo. Finan.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	97 320.17	5 490.83	10 956.84	91 854.16

Amort. & Provi.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	1 589.20	415.53		2 004.73
Immo. Corpo.	43 877.52	10 874.55	11 246.15	43 505.92
Immo. Finan.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	45 466.72	11 290.08	11 246.15	45 510.65

- Vol et remplacement 3 ordinateurs – achats logiciels Noë et Addobe (site internet)

Etat des créances (créances financeurs-usagers et CCA)

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	0		
Actif circulant	142 027.17	141 737.84	289.33
Total	142 027.17	141 737.84	289.33

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan R.A.S.

PAUL REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
 58642 VARENNES VAUZELLES

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

VMP 55 593.67 €
 - Valeur de réalisation 59 591.31 €.

PASSIF

Fonds associatifs après prise en compte du résultat 224 627.01 €

Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Formation	4 000,00			4 000,00
Risques.	600,00			600,00
Total	4 600,00			4 600,00

Provision pour formation : maintien de la provision dans la perspective de formations qui ne seraient pas intégralement prises en charge par le Fonds Assurance Formation

Provision pour risques : maintien de cette provision

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A +1an – de 5 ans	A + de 5 ans
Etablis. De crédit	4 582.18	... 1 262.32	3 319.86	
Dettes finan+van	12.20	12.20		
Fournisseurs.	22 600.78	22 600.78		
Dettes fis & soci.	47 724.15	47 724.15		
Dettes immo.	0,00	0,00		
Dettes diverses	6 688.44		6 688.44	
Produits/Avan.	15 867.22	15 867.22		
Total	97 474.97	87 466.67	10 008.30	

Charges à payer incluses dans les postes de bilan 29 535.89

- Fournisseurs/fres non parvenues 8 928.62
- Dettes sociales (cp) 19 001.52
- Dettes fiscales (cp)..... 1 605.75

Produits constatés d'avance 15 867.22
 (voir tableau ci-après)

Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
 58642 VARENNES MAUZELLES

DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

CREANCES141 737.84.
GIP (solde subv. 2008).....	8 210.00
ADN.....	1 960.00
Conseil Régional	6 580.00
Commune cfl (2008).....	80 714.29
Conseil Général	2 559.22
CAF	26 554.44
Divers (Clic -collège)	2 736.40
Usagers	1 691.50
Solidarité 58	838.64
Factures à établir (régul CEJ 2008).....	9 893.35
Clients douteux -	289.33
- Prov client douteux	-289.33
Charges constatées d'avance.....5 837.12
Documentations.....	257.71
Location copieur + copies.....	652.90
Redevance et loc Neopost.....	475.42
Assurance Maif.....	3 565.05
Piscine 1 ^o tri 2009.....	838.50
Divers.....	47.54
Total147 574.96

DETTES DIVERSES	
Cautions reçues	12.20
Emprunts (PELS Cuisine).....	4 582.18
Fournisseurs et comptes rattachés (fres non parvenues..... 8 928.62
Prov pour Maître Blanch (prud'hommes).....	700.00
Commissaire aux comptes (2007).....	2 900.00
Fre Quad (chantier 2002).....	540.00
Ets MQS – Travaux portes	4365.40
Adhéco – (travaux voiture Félicienne).....	233.22
Décathlon et carrefour.....	190.00
Dettes diverses – cautions..... 6 688.44
Préfecture (subv 2000).....	3 582,56
Confluences (subv 2000).....	2 744,09
Créditeur divers (Saint Amand 1999).....	37,80
Créditeurs divers (EF2005).....	74,73
Créditeurs divers (EF ET VF 2008).....	249.26
Dettes sociales et fiscales.....47 724.15
Salaires et charges + taxes/congés à payer	20 607.27
Organismes sociaux 4 ^{ème} trimestre.....	25 866.62
Provision Formation CES-CEC.....	1 250,26
Total	67 935.59

Produits constatés d'avance 15 867.22
DRTEFP (Economie solidaire)	4 834.00
CAF (AEPS 2008/2009).....	5 547.00
DDASS – subv PIF (reliquat investissement)	986.22
GIP (AEPS 2008)	4 500.00

RECAPITULATIF

Compte de résultat 2008		
	Charges	Produits
Total	421 891.42	459 359 17
Excédent	37 467.75	
Totaux gestion	459 359.17	459 359.17

BILAN		
	ACTIF	PASSIF
Au 31.12.2008	326 701.98	326 701.98

FONDS DE ROULEMENT 2008			
ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé		Capitaux permanents	
Immo.corporelles	87 639.74	Capitaux propres	224 627.01
Immo.incorporelles	4 214.42	Amortissements et provisions	50 110.65
Immo.financières	0,00	Dettes à long terme (emprunts)	4 594.38
Total	91 854.16	Total	279 332.04
Fonds de roulement net global 187 477.88			

Fait le 15 AVRIL 2009

La trésorière MF BERAT

Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
 59642 VAUZELES



Paul REYNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ ESC

13, RUE HENRI CHOQUET
B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

TÉL. : 03.86.93.98.50
FAX : 03.86.93.98.55

e-mail : cabinetreyne@wanadoo.fr

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Association Loi 1901
Espace Marie Curie
Rue Jean Jaurès
58600 FOURCHAMBAULT

Siret : 380 962 696 00015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Association Loi 1901
Espace Marie Curie
Rue Jean Jaurès
58600 FOURCHAMBAULT

Siret : 380 962 696 00015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

(Période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008)

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, il ne m'a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612.5 du Code de Commerce.

Fait à Varennes-Vauzelles, le 5 mai 2009

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 4231
58642 VARENNES VAUZELLES

PAUL REYNE
Commissaire aux Comptes